

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2021-12-163

16 décembre 2021

Autorisation de signature du projet de Bail relatif à la nouvelle implantation de France compétences par le Directeur général

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-5 et R. 6123-8,

Vu l'article 3.3.3 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de France compétences,

Vu l'avis favorable de la Conférence nationale de l'Immobilier Public (CNIP) du 12 octobre 2021,

Vu la décision de labellisation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) du 14 octobre 2021,

Après en avoir délibéré dans le cadre de la consultation ouverte par voie électronique du 14 décembre au 16 décembre 2021,

Décide

Article 1

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général à signer le projet de bail relatif à la nouvelle implantation de France compétences.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 16 décembre 2021

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration

